

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 09 décembre 2013

Par convocations individuelles adressées le 02 décembre 2013 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 09 décembre 2013.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal de la séance du 04 novembre 2013
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Approbation d'un marché
5. Prime de Noël apprentie
6. Attribution d'une subvention
7. Signature d'un contrat
8. Création d'une commission
9. Avis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique
10. Divers

L'an deux mil treize, le neuf décembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Maire.

Présents :

M. Claude KERN, Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. André GARNIER, Mme Charlotte SCHOTT, M. Jacky NOLETTA et M. Jacques ECKERT, Adjoints.

Mme Fabienne ANTHONY, M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Huguette DIEMER, Mme Véronique IFFER, Mme Sylvie GRATHWOHL, M. Richard JUNG, M. Pierre KASTENDEUCH, M. Patrick KERN, M. Christian LALUET, M. Christian SCHAEFFER, M. Patrick SIMON, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE, Mme Patrice ZENSS, M. Jacky ZUMSTEIN.

Absents excusés :

Mme Francine REINHART, pouvoir à M. Pierre KASTENDEUCH.

En ouvrant cette dernière séance de l'année, M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°4

M. Pierre KASTENDEUCH est nommé secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2013.

2) Communications du Maire

04/11 Conseil Municipal

05/11 Soirée au profit des Restos du Coeur
 Commission administrative des élections
 Comité d'Appel d'Offres Communauté de Communes de la Basse-Zorn
 07/11 Réunion Rallye de France (débriefing)
 Inauguration 1^{ère} maison Europassive de France
 Conseil Ecole Maternelle (Charlotte SCHOTT)
 08/11 Visite d'une délégation d'élus de Châteaubourg (07)
 11/11 Cérémonie au monument aux morts
 12/11 Conseil Ecole Elémentaire
 Amicale des Maires du Canton à Gamsheim (Jacques ECKERT)
 13/11 Comité de Pilotage Basse Zorn'Live
 14/11 Visite appartements Presbytère Catholique par Domial
 15/11 85 ans de Mme Lucie GRASS
 Inauguration cabinet dentaire Minot
 Remise de prix concours communal des maisons fleuries
 17/11 Culte missionnaire
 80 ans de Mme Anna SCHUTZ
 18/11 Commission finances Communauté de Communes de la Basse-Zorn
 Comité d'Appel d'Offres Communauté de Communes de la Basse-Zorn
 Conseil de Communauté
 19/11 CCAS
 19-21/11 Congrès des Maires à Paris
 23/11 Dîner spectacle Festival – Musique Municipale de Gries
 Sainte Barbe Sapeurs Pompiers
 25/11 Réunion Mairie de Haguenau – Ecole de Marienthal
 Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Bas-Rhin
 26/11 Commission animation jeunesse Communauté de Communes de la Basse-Zorn
 27/11 CDNPS
 Réunion futurs acquéreurs « Champs II »
 28/11 80 ans de M. Fernand GRAFF
 Commission communication Communauté de Communes de la Basse-Zorn
 29/11 Soirée bénévoles Rallye de France
 30/11 80 ans de Mme Georgette APPENZELLER
 01/12 Fête de Noël des Aînés
 03/12 Commission DETR-Préfecture
 Commission finances Communauté de Communes de la Basse-Zorn
 05/12 Rencontre élus-notaires (Christiane GEISSLER et Jacques ECKERT)
 Comité Directeur SMITOM
 06/12 Repas personnel communal
 07/12 85 ans de M. René PREVOT
 85 ans de M. Georges MEISSNER
 Inauguration exposition avicole
 09/12 Commission administrative élections

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- | | |
|---|--------------------------|
| - Section 10 n° 131 et Section 42 n° 770 et 771 | 1b, rue des Champs |
| - Section 11 n° 622 | 23, rue des Vergers |
| - Section 03 n° 137 | 10, rue du Saut du Lapin |
| - Section 42 n° 811 | Mittelmatten |
| - Section 18 n° 62 et 59 | 115, rue Principale |
| - Section 03 n° 159 | 15, rue du Charbon |
| - Section 02 n° 183 | 2, rue des Briques |

3) Rapport de commissions

- Conseil d'Administration du CCAS du 19 novembre 2013
- Commission Communication du 19 novembre 2013

4) Approbation d'un marché

Dans le cadre des travaux de transformation-extension de locaux scolaires en structure d'accueil périscolaire, M. le Maire informe l'assemblée que le titulaire de marché du lot 15 – équipement office – est en liquidation judiciaire. Un nouveau dossier de consultation pour ce lot a été lancé auprès de 5 entreprises, vu que cette entreprise était la seule à avoir répondu à l'appel d'offres de novembre 2012.

Deux entreprises ont répondu favorablement à cette consultation ; les offres ont été analysées et vérifiées.

Après en avoir délibéré,

Vu le procès-verbal d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'attribuer le lot 15 – équipement office – à la Société AXIMA Réfrigération de Bischheim, pour un montant de 17 300€ HT
- **autorise** le Maire à signer le marché.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013.

5) Prime de Noël apprentie

Vu sa délibération du 19 décembre 2005, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **décide** d'attribuer une prime de fin d'année d'un montant de 204.94€ à Mlle MARTIN Tiffany, apprentie à l'école maternelle.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013.

6) Attribution d'une subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **décide** d'attribuer une subvention de 120€ à la Société Athlétique de Gries pour le vin d'honneur servi à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013.

7) Signature d'un contrat

Le Contrat Enfance et Jeunesse – CEJ – conclu avec la Caisse d'Allocation Familiales du Bas-Rhin est arrivé à échéance. Ce contrat destiné à apporter une aide financière à la Commune pour le fonctionnement du périscolaire doit être renouvelé pour une nouvelle période de 4 ans aux mêmes conditions que le précédent contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **autorise** le Maire à signer ce contrat.

8) Création d'une commission

La mise en œuvre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires nécessite un travail de concertation important au niveau local. M. le Maire propose la création d'un Comité de Pilotage comme suit :

- l'actuelle commission scolaire, périscolaire et jeunesse, savoir : Charlotte SCHOTT, Jacques ECKERT, Fabienne ANTHONY, Huguette DIEMER, Francine REINHART et Patrick SIMON,
- et Mme Véronique IFFER.

9) Avis sur le projet Schéma Régional de Cohérence Écologique - SRCE

M. le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre de la procédure d'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique – SRCE – sous l'autorité du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional, le projet est soumis pour avis aux collectivités territoriales situées en tout ou partie dans son périmètre.

Le SRCE vise à réduire la fragmentation des habitats, permettre le déplacement des espèces, préparer l'adaptation au changement climatique, assurer les corridors écologiques entre les espaces naturels, atteindre le bon état des eaux, faciliter la diversité génétique, prendre en compte la biologie des espèces sauvages et améliorer la qualité et la diversité des paysages.

S'agissant d'un outil de planification de l'aménagement du territoire, il s'imposera au Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT – au POS et aux Plans Locaux d'Urbanisme lorsqu'il sera devenu définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique,

- **émet** un avis favorable au SRCE sous réserve de :
 - o **souligner plus fortement le caractère incitatif du SRCE et l'inscrire au niveau des orientations du document.** Ce principe figure en avant propos du dossier transmis ce qui n'offre pas de garanties suffisantes ;
 - o **représenter les réservoirs de biodiversité et les corridors au niveau des principes.** Ils ne doivent pas être cartographiés comme des réalités de terrain. Ceci pour laisser la place au principe de subsidiarité et donc au travail de projet mené par les collectivités. Cette remarque est d'ailleurs dans la logique même du législateur qui fait du SRCE un document à «prendre en compte» et à l'échelle du 1/100 000ème ;
 - o **affiner et préciser la notion de réservoir.** Telle qu'elle est définie, elle invite à la mise en place de protections réglementaires, or elle s'applique indifféremment à des espèces menacées ou à leur habitat comme à des espèces inféodées à l'homme et

donc tributaires de son action (le crapaud vert par exemple). Il est nécessaire de dépasser l'injonction à la mise en place de nouvelles protections pour proposer une régulation permettant la réalisation de projet urbain et de développement ;

- **revoir la représentation des corridors en veillant à différencier les corridors existants des corridors à créer ou à remettre en état.** Pour ces derniers, il faut garantir que les tracés et conditions de traitement restent à l'initiative des porteurs de projets. Pour les corridors qui touchent des secteurs urbains, préciser qu'il s'agit d'aménagements adaptés n'impliquant pas d'interdictions de construire ;
 - **mieux prendre en compte dans le SRCE l'ensemble des dynamiques et composantes sociales / économiques / environnementales.** Ici l'approche environnementale prime. Tous les documents de planification ont cette obligation ;
 - **préciser le projet qui donne peu d'indications quant aux opérations concrètes et de mise en œuvre des principes du SRCE.**
 - **améliorer le lien avec les acteurs de terrain, en vue de la mise en œuvre des objectifs du SRCE.** La concertation menée au sein des intercommunalités du Syndicat Mixte montre une réelle difficulté à se saisir d'un document juridique et complexe et une inquiétude grandissante devant une approche réglementaire de l'aménagement du territoire ;
 - **préciser la gouvernance du projet,** en associant le SCOTERS à la gouvernance.
- **dit que** compte tenu de ces éléments et en l'état, ces améliorations nous semblent nécessaires pour que le projet de SRCE ne constitue pas un élément supplémentaire de complexité administrative dans le champ de la planification, de l'urbanisme et de l'aménagement.

10) Décision modificative n°4

M. Eric HOFFSTETTER, Adjoint chargé des finances soumet à l'assemblée une proposition modificative du Budget Primitif 2013 et donne les applications nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **vote** la décision modificative du Budget Primitif 2013 comme suit :

DÉPENSES			RECETTES		
<i>Section d'investissement</i>			<i>Section d'investissement</i>		
NEANT			NEANT		
TOTAL -----			TOTAL -----		
<i>Section de fonctionnement</i>			<i>Section de fonctionnement</i>		
67-673	Titres annulés	120,00	74-74121	Dotation de solidarité rurale	120,00
TOTAL 120,00			TOTAL 120,00		

11) Divers

M. le Maire informe

- du compte rendu de la réunion d'attribution des terrains au lotissement « Les Champs II »,
- de la lettre de remerciements des hôteliers-restaurateurs du Bas-Rhin pour la soirée « Restos du cœur » organisée à Gries le 04 novembre dernier,
- des dernières informations de Numéricâble – nouvelles offres, soirée clients mécontents à Haguenau.

Discussion au sujet de l'état déplorable des vestiaires à l'Espace La Forêt ainsi que de certains jeunes.

Avant de clore la séance, M. le Maire souhaite à toute l'assemblée ainsi qu'à leur famille de belles fêtes de fin d'année, un Joyeux Noël et que l'année 2014 soit pleine de bonheur, de réussite, de bonne santé, tout en les remerciant pour leur implication tout au long de l'année.

La séance est levée à 21h.

Le rapporteur,
Pierre KASTENDEUCH